# Bulletin mensuel

Commission de la construction du Québec

## Novembre 2015

- Le mois de novembre a enregistré un volume de travail de 141,4 millions d'heures travaillées en termes désaisonnalisés et annualisés. Ce niveau est pratiquement inchangé avec celui d'octobre, en légère baisse de 0,3 %.

- En termes bruts, le ralentissement est un peu moins abrupt que lors des derniers mois, avec une baisse de 3,8 % comparativement à 12 mois plus tôt en tenant compte des jours ouvrables. Le total de 12,9 millions d'heures a permis à un peu plus de 110 000 travailleurs d'œuvrer sur les différents chantiers du Québec en novembre.

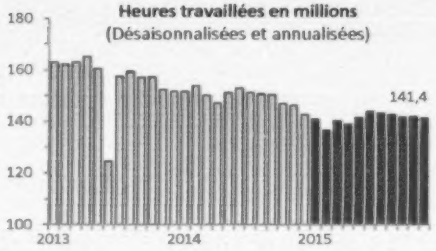


**Les secteurs**

- Le secteur *génie civil et voirie* perd 4,7 %, avec 25,5 millions d'heures travaillées en termes annualisés ce mois-ci. Le principal sous-secteur, celui des routes et infrastructures trébuche et perd 3,7 %. Celui des centrales électriques perd 17,9 % et celui des lignes électriques diminue de 1,8 %.

- Le secteur *industriel* diminue légèrement en novembre (-1,2 %) et totalise 10,4 millions d'heures en termes annualisés. Le secteur semble toutefois se stabiliser alors que quelques régions sont dorénavant en hausse comparativement à l'année dernière. Cette situation contraste avec le début de l'année où seule la région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie était en croissance.

- Le secteur *institutionnel et commercial* atteint 78,0 millions d'heures en termes annualisés ce mois-ci (-0,1 %), soit un niveau comparable au mois dernier. Les régions du Grand Montréal, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord sont en hausse comparativement à l'année dernière.

- Le secteur *résidentiel* connaît une hausse de 3,6 % et atteint un niveau de 27,4 millions d'heures travaillées en termes annualisés en novembre.

**Heures travaillées en millions**

(Désaisonnalisées et annualisées)

Les données portent sur les salariés et les employeurs assujettis à la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20). Elles ne concernent que les travaux couverts par la loi, soit environ les deux tiers des travaux de construction, selon les estimations de la CCQ.

*Pour plus de renseignements, contacter la Direction de la recherche et de la documentation par téléphone au 514-341-7740 (poste 6423), par courriel à etudeseconomiques@ccq.org ou consulter notre site internet www.ccq.org.*